

Communiqué de presse

Mardi 30 juin 2009

Desserte de base postale surfinancée

Le rapport d'activité de PostReg parle en faveur d'une ouverture rapide du marché des lettres

Ces dernières années, La Poste suisse a nettement accru sa productivité, elle est parée pour affronter la concurrence. Le Conseil fédéral a toutefois différé l'ouverture du marché des lettres. Il en résulte un surfinancement net de la desserte de base, des prix excessifs et une lente érosion de la qualité. Il est dans l'intérêt de tous les clients d'ouvrir le marché des lettres le plus rapidement possible. La révision totale de la législation postale en offre l'occasion.

Le maintien du monopole pour le marché des lettres a été justifié par la nécessité de financer la desserte de base. On sait maintenant que les risques financiers de l'ouverture du marché ont été considérablement surévalués lors des débats politiques. Au cours des dernières années, La Poste n'a pas accusé les pertes annoncées, mais elle a enregistré une forte hausse de ses bénéfices. Comme le montrent les chiffres actuels, les craintes relatives au financement de la desserte de base sont infondées. En 2008, La Poste Suisse a financé aisément la desserte de base. Par rapport à 2007, le résultat de la desserte de base s'est amélioré de 7 % pour totaliser 857 millions de francs. Cela correspond à 97 % du résultat total. Sans le recul considérable des résultats de PostFinance, la desserte de base, très lucrative, aurait enregistré des résultats bien meilleurs.

Plus que les problèmes financiers, c'est la qualité des services postaux qui risque de baisser en l'absence de concurrence dans le segment des lettres. PostReg observe que les services s'améliorent surtout lorsqu'existe une concurrence. Or on constate depuis quelques années, une baisse de la qualité dans le segment des lettres, alors que la qualité des prestations s'améliore régulièrement dans le segment des colis, ouvert à la concurrence. En 2008, La Poste n'a pas atteint les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral en raison de la longueur des délais d'acheminement. Les trois quarts des lettres resteront soumises au monopole après la baisse de la limite de monopole à 50 grammes à partir du 1^{er} juillet. Aussi la Poste n'a-t-elle guère à craindre le départ des clients mécontents vers la concurrence, malgré la baisse de la qualité.

Le financement de la desserte de base est assuré et la concurrence induit une amélioration de la qualité : voilà qui parle en faveur d'une ouverture rapide du marché des lettres. Il s'agit donc d'avancer l'ouverture du marché que le Conseil fédéral avait reportée. Cet ajournement est d'autant moins compréhensible que la majorité des participants à la procédure de consultation avaient soutenu l'ouverture. L'objectif est d'ouvrir le marché des lettres helvétique en même temps que nos voisins, fin 2010. La nouvelle législation devra définir des conditions-cadre favorables à la concurrence de manière à assurer le fonctionnement du marché postal.

Pour toutes questions : Cristina Gaggini, directrice romande
Téléphone : 078 781 82 39 ; e-mail : cristina.gaggini@economiesuisse.ch